

Le soutien aux entreprises



Rémy Seguin (à gauche) et ses confrères experts-comptables veulent rendre pérennes les nouvelles entreprises. Photo F. B.

A partir du mois de mars, l'ordre régional des experts-comptables aura mis en place, un système destiné à accompagner la jeune entreprise en création. Ce dispositif est monté en partenariat avec la Région, J'entreprends en Bourgogne, les chambres consulaires, Oseo, Pôle Emploi et les banquiers. Cette offre de service s'accompagne d'un large bouquet de services intégrant le conseil, l'accompagnement, les solutions de financement à des conditions privilégiées, des assurances et même des aides à l'équipement informatique.

Les experts-comptables offriront aux créateurs d'entre-

prises 12 heures de conseil et d'accompagnement. Les banquiers proposeront des financements pouvant aller jusqu'à 30 000 euros sur une durée de 7 ans avec différé de remboursement de 6 à 12 mois, sans garantie personnelle, moyennant un apport personnel de 15 %.

Le créateur entrant dans ce dispositif pourra également bénéficier de tarifs avantageux auprès de plusieurs assureurs pour garantir ses risques.

FRANCK BASSOLEIL

INFO Ordre régional des experts-comptables, 5, place du Rosoir, BP 50956, 21009 Dijon Cedex, Tél. : 03.80.59.65.20.